



SKI – SNOW USCC

146 Avenue de la Boisse

73000 CHAMBERY

06 95 38 94 73

E mail : skisnowuscc73@gmail.com

Site Web : skisnowuscc.clubffs.fr

Chambéry, le 30 avril 2025

Vous êtes priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Extra-ordinaire de SKI-SNOW USCC, réunie selon l'article 16 des statuts, qui aura lieu le :

***VENDREDI 16 MAI 2024 A 18h00
SALLE JEAN DUCLOS AU BIOLLAY – CHAMBERY***

Cette assemblée précédera l'Assemblée Générale ordinaire

*Adresse : Centre de Loisirs SNCF, 282 chemin du Biollay,
Chambéry*

(Salle où a eu lieu notre dernière bourse aux skis).

*2^{ème} bâtiment au bout de l'allée, parking à gauche avant les
bâtiments.*

ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS

Les modifications proposées sont :

*Article 1 : Il est précisé que tous les termes concernant les
adhérents s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.*

*Article 11 : Les dates de début et de fin d'exercice
comptable sont modifiées. Elles vont du 1^{er} mai au 30 avril
de l'année suivante au lieu du 1^{er} octobre au 30 septembre.*

*Article 12 : Le quota d'agents SNCF ou assimilé minimum
dans le Comité Directeur est réduit, il passe de 2 tiers à la
moitié.*

*En cas d'absences supérieures à 3 aux réunions du Comité
Directeur, un membre absent pourra être (au lieu de sera)*

considéré comme démissionnaire. Moins restrictif.

Article 13 : Un au moins des membres du Bureau (Président, Secrétaire, trésorier) doit être un agent SNCF ou assimilé, au lieu de précédemment tous les membres.

Une ou deux modifications mineures.

*Le Président,
P. Vuagnoux*

PJ : Un bon pour pouvoir à utiliser en cas d'absence. Ce bon est utilisable par tous les membres âgés d'au moins 16 ans le jour du vote ou par un représentant légal pour les jeunes de moins de 16 ans.